

Le 29/06/2026

Restriction du télétravail dans le groupe Airbus : une mauvaise solution à un faux problème ?

La lettre du 9 juin adressée à tous les employés du groupe a suscité beaucoup d'incompréhension : la consigne demandant à restreindre le télétravail et à contraindre 4 jours de présence sur site est non seulement contraire à notre accord sur le télétravail signé en 2024, mais serait de plus nuisible à l'efficacité de nos activités, à l'engagement des salariés et à l'attractivité de notre groupe.

Chercher à remplacer le télétravail productif par un présentisme d'un autre siècle va à l'inverse de l'attractivité de notre entreprise. Les jeunes générations souhaitent davantage de télétravail. Pas pour travailler moins, mais pour travailler mieux.

La CFE CGC ne comprend pas l'intérêt de cette demande de réduction du télétravail, ni l'objectif recherché en remettant en cause l'engagement des équipes.

Aucune donnée chiffrée concrète n'a été donnée pour démontrer en quoi le mode de télétravail actuel nuirait à la productivité.

Les objectifs qui nous ont été fixés l'an dernier ont été dépassés dans beaucoup de secteurs du Groupe: la CFE-CGC ne comprend absolument pas le rationnel consistant à remettre en cause ce qui fonctionne !

La CFE-CGC est très attachée à conserver dans le groupe Airbus un niveau de dialogue social qui a fait ses preuves par le passé. Nous regrettons fortement que les échanges que nous avons pu avoir avec la Direction ces dernières semaines ne se soient pas traduites par une position claire sur le fait que notre accord sur le télétravail de 2024 (accord QVCT) reste pleinement applicable, sans consignes top-down pour en réduire la portée. Nous regrettons qu'on ne laisse pas aux managers l'entière liberté et responsabilité sur la meilleure façon d'organiser le télétravail dans leurs équipes, ainsi que le prévoit l'accord de 2024. Tout comme les salariés qu'ils encadrent ils ont bien entendu à cœur de délivrer les projets dans les meilleures conditions.

Nous réitérons notre demande d'application de notre accord de télétravail dans ses termes, et dans son esprit, il en va de notre modèle social.

Contact :

Françoise Viillard

Coordinatrice
CFE-CGC
groupe Airbus

06 11 24 60 41